

241

DQ69

Par télécopieur et par courrier : 514 288-1185

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Québec, le 14 février 2007

Monsieur Jean Trudelle
Directeur
Permis et affaires réglementaires
Rabaska
999, rue de Maisonneuve Ouest, bur. 1600
Montréal (Québec) H3A 3L4

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur le Directeur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

C87. Dans le document DQ31.1, Hydro-Québec a informé la commission que les dégagements électriques entre les conducteurs aériens et le niveau de l'eau, selon différentes conditions d'exploitation des lignes, étaient de 43 mètres l'hiver et de 52 mètres l'été. Ces données sont reprises dans le document PR3.3.2, annexe F-2, à la page 2.1, où vous mentionnez que " (...) les méthaniers prévus pour Rabaska en hiver auront un tirant d'air inférieur à 44 m (...)".

Dans le document PR5.1, p. 1.2, selon les données du tableau 1.1, seuls les navires de classe 160 000 m² de technologie membranaire auraient un tirant d'air sous ballast de moins de 43 mètres. En hiver, les méthaniers de type Qflex et les méthaniers à "technologie sphère", ne pourraient donc pas passer sous les infrastructures d'Hydro-Québec. Dans le cas où l'utilisation de ces méthaniers serait toujours envisagée en hiver, quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer un passage sûr de ces derniers sous les lignes d'Hydro-Québec?

C90. Quels sont les fondements de votre décision de retenir un rayon de 1.5 km à partir de vos installations projetées comme limite de la politique de compensation que vous avez choisie de mettre en place ?

...2

La commission d'examen conjoint compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission